



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 août 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des transports intérieurs

#### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

#### 155<sup>e</sup> session

Genève, 15-18 novembre 2011

Point 4.12.1 de l'ordre du jour provisoire

#### Accord de 1958 – Examen des projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRSG

### Proposition de rectificatif 1 à la révision 1 du Règlement n° 34 (Risques d'incendie)

#### Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité\*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa 100<sup>e</sup> session. Il a été établi sur la base du document GRSG-100-11 tel qu'il est reproduit à l'annexe IV du rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/79, par. 17). Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1).

---

\* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, par. 106 et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

## I. Proposition

*Annexe 1 – appendice 2*, points 5 et 5.1, modifier comme suit:

- «5. Description succincte du réservoir de carburant et de l’installation d’alimentation en carburant: .....
  - 5.1 Caractéristiques du réservoir de carburant et du carburant:.....».
-